

Le congrès du cinéma québécois

Jean-Louis Lalonde

Number 52, February 1968

Le cinéma canadien III

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51669ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lalonde, J.-L. (1968). Le congrès du cinéma québécois. *Séquences*, (52), 24–29.

Le congrès du cinéma québécois

Jean-Louis Lalonde

Le Congrès du cinéma québécois s'est réuni sur l'initiative de l'Association professionnelle des cinéastes (A.P.C.). Cette association groupe, selon ses règlements, des personnes "qui ont participé à la création artistique de films dans les quatre dernières années." Elle a joué un rôle important, il y a quelques années, pour sensibiliser le gouvernement et le public à la situation du cinéma québécois. A ses débuts, l'association pouvait même se dire le porte-parole de la totalité des cinéastes de langue française.

En quelques années, le milieu évolue, le long métrage apparaît et les difficultés au sein de l'association surgissent. Les cinéastes de l'industrie privée en expansion ont souvent des intérêts diamétralement opposés à ceux des institutions gouvernementales; l'antinomie entre industrie gouvernementale fédérale et industrie privée provinciale devient flagrante. Et l'on se désinté-

resse d'une association qui n'arrive plus à créer des politiques satisfaisant les intérêts contradictoires de ses membres.

Devant ce fait, l'exécutif de l'A.P.C. donne sa démission, le 20 novembre dernier et suggère qu'après cinq ans, "le temps d'une réévaluation" est venu. L'assemblée décide "d'aller au fond des choses" et propose un grand Congrès du cinéma québécois. Etudier la situation et l'avenir du cinéma québécois avec tous les gens concernés, créateurs et critiques, producteurs et distributeurs, mettre tout en commun pour essayer de s'en sortir, voilà en somme ce que veut tenter le Congrès. Ou l'A.P.C. se renouvelle ou elle disparaît.

La réponse

Le congrès est fixé aux 13 et 14 janvier. Tous les noms connus du cinéma canadien y sont et de nombreux représentants de l'industrie du cinéma et d'asso-

ciations diverses ainsi que des observateurs des deux gouvernements. Une centaine de personnes occupent la salle de la Bibliothèque Nationale. Dans l'ensemble, le ton demeurera serein, les interventions seront fournies et réfléchies, certaines chaleureusement applaudies.

Au début, il s'agit de faire le point sur la situation actuelle du cinéma et son avenir. Deux comptes rendus de réunions préparatoires font un tour d'horizon et suggèrent des orientations. Déjà on parle des difficultés de distribution, de l'inévitable dirigisme de l'Etat, du dilemme art-industrie, de la nécessité de promouvoir le cinéma canadien et, évidemment, de la situation de l'A.P.C. Autant de titres sous lesquels se groupent naturellement presque toutes les interventions de la journée.

On s'est plaint qu'aucun des gouvernements n'a donné suite aux projets de loi d'aide au cinéma. Que va dire M. Guy Frégault? Le sous-ministre assure les cinéastes que le Ministre des Affaires Culturelles sera mis au courant des conclusions du Congrès dès son retour de Paris, il rappelle que la culture relève de la juridiction exclusive du Québec, il signale que le ministère entend poursuivre un dialogue suivi avec l'industrie pour donner au cinéma québécois des organismes et un cadre analogues à ceux que d'autres pays subissent

les mêmes conditions socio-économiques que les nôtres se sont donnés et il révèle que des fonctionnaires "travaillent à l'établissement des prévisions financières que peut impliquer la mise en marche d'un programme d'expansion de l'industrie québécoise du cinéma. Ces déclarations sont évidemment bien accueillies.

La critique face aux cinéastes

Les rôles sont renversés, les critiques affrontent pour cette fois les cinéastes. Ils ont, semble-t-il, à répondre à la question: Qu'attendez-vous des cinéastes? Voici quelques réponses. Avant tout des films, demande Gilles Ste-Marie, devant lesquels nous demeurerons attentifs et critiques. André Bertrand croit qu'il faut savoir ménager à l'occasion les cinéastes canadiens. Michèle Favreau s'exprime clairement: le seul cinéma qui est actuellement possible ici est un cinéma personnel, très subjectif, très près de la réalité. Nous ne sommes pas tout à fait mûrs pour nous en dégager. Cela viendra. Il faut avoir une attitude optimiste, rétorque Emmanuël Cocke, le Québec peut fournir un nouveau cinéma. Robert Daudelin signale le paradoxe: le Québec produit plus de films qu'auparavant mais les spectateurs n'en voient pas davantage, posant ainsi le problème de la distribution. Il est nécessaire de créer la de-

mande. Dans notre contexte, c'est à l'Etat de rédiger des lois pour faire sortir notre cinéma du cercle vicieux où il se trouve.

Si la critique se montre extrêmement sympathique envers les cinéastes, la salle se fait mordante par moment et les échanges vifs. On accuse la critique de ne pas informer ou de ne pas assez informer le public. A quoi les journalistes répondent que leur petit nombre et l'espace réduit qui est à leur disposition dans les journaux et revues ne permettent pas de le faire aussi largement que le souhaitent les cinéastes. Il semblerait qu'une revue d'information remplirait un vide. La Cinémathèque canadienne annoncera, à la fin du congrès, la création dès février d'un Bulletin d'information sur le cinéma canadien. (1) De plus, on affirme que la critique doit jouer un rôle d'éducation du public et que les efforts devraient être coordonnés en ce domaine.

La distribution

Un dernier point à cette jour-

(1) A l'intention des professionnels de cinéma et en général à tous ceux qui, à l'intérieur des média d'information, peuvent rejoindre le public. Il a pour but de promouvoir une meilleure connaissance de notre cinéma et de nos cinéastes en fournissant des renseignements à leur sujet.

née: le panel sur la distribution, cette bête noire. Y participent: MM. Georges-Henri Parent (Elysée-Prima Films), Jean Gouban (Président des distributeurs), André Link (Le Parisien - Cinépix), Wilhelm Poolmann (Films-Canada). Signalons quelques-uns des points qu'ils ont soulevés. Les chefs-d'oeuvre sont rarement rentables. Il faudrait consulter le public et les créateurs pour trouver des sujets qui répondent à la demande. Le problème de la création n'est pas le seul. La production demeure un risque financier. La possibilité de co-productions sur le marché européen devrait être étudiée.

Les questions essentielles

Les lendemains sont tristes. Quand une association parle de se dissoudre, on se demande si la veille n'a pas été perdue face au travail immense qui reste à abattre et aux questions essentielles à poser. La journée du dimanche paraît aride. Le matin, discussion à l'intérieur de commissions spécialisées: standards et métiers, éthique professionnelle, politiques, image publique et festivals, finances, structures industrielles et professionnelles. L'après-midi: séance plénière et réponse à la question: Les cinéastes ont-ils besoin d'une association professionnelle?

On n'a plus l'atmosphère de la

veille mais les équipes discutent avec sérieux. La discussion porte généralement sur un texte écrit. Ici on se sent engagé, on touche du doigt des solutions concrètes, les politiques à mettre en oeuvre.

Reste la plénière. La lecture rapide des résolutions proposées par les commissions permet d'en avoir une vue d'ensemble. Vient ensuite l'épineux problème de la remise en cause de l'A.P.C. et de la réforme de ses structures. On s'aperçoit que la dissolution n'est possible qu'à trente jours de préavis. Après des échanges nombreux, la majorité décide de sauver l'Association. En conséquence, l'assemblée générale élit un comité exécutif provisoire présidé par M. Raymond-Marie Léger aidé de MM. Guy Bergeron et Alain Dostie, et lui donne comme mandat de préparer les réformes de structures nécessaires qui devront être approuvées par une nouvelle assemblée générale prévue en février. Le choix d'une équipe jeune est déjà un signe en faveur du renouvellement de l'Association.

Les propositions

Le temps manque pour une étude détaillée des propositions. L'assemblée tient cependant à féliciter les commissions de leur travail et adopte à titre indicatif leurs recommandations. Ce sont les réso-

lutions de la commission politique, qui portent le plus à conséquence, que nous donnerons d'abord.

a) Les problèmes de juridiction

La première proposition se lit comme suit (2) :

- que l'A.P.C. reconnaisse la Fédération québécoise de l'industrie du cinéma (groupant déjà six associations) comme principal représentant de l'industrie du cinéma québécois auprès du gouvernement du Québec dans l'expression des politiques communes ;

- que l'A.P.C. s'assure, par l'intermédiaire de la Fédération, que le Québec s'occupe dans les meilleurs délais de régler une fois pour toutes avec le Fédéral les conflits de juridiction dans le domaine du cinéma, afin de garantir l'essor économique de l'industrie québécoise du film dans les conditions les plus avantageuses ;

- que le Festival international du film de Montréal, opérant largement avec l'argent du peuple québécois, devienne un organisme mixte administré conjointement par la Fédération et l'Etat, afin que son action culturelle et économique puisse servir les intérêts vitaux d'un cinéma national ;

(2) D'après la formulation de Luc Perreault (La Presse, 15-1-68), chargé par l'assemblée de faire connaître ces résolutions.

- que le Québec, par l'entremise du ministère des Affaires culturelles, avec la collaboration de la Fédération, prépare les cadres, prévienne les mécanismes et investisse les argents nécessaires à la mise sur pied d'une production nationale de long métrage; et cela sans attendre les résultats des négociations entreprises avec le Fédéral relativement aux conflits de juridiction;

- enfin que le gouvernement du Québec sache que, sans dirigisme et sans mécanismes d'autorité, il est impensable de créer un cinéma québécois qui soit à la fois une industrie et un art.

b) Du côté fédéral

La deuxième proposition concerne les organismes fédéraux.

Considérant que l'O.N.F. est une institution subventionnée par les deniers publics et qu'elle pratique dans un contexte économique de libre concurrence certaines politiques de production, de promotion et de distribution qui faussent le jeu du marché et qui, au départ, mettent l'industrie dans une position moins avantageuse, il est recommandé qu'à titre de compensation l'O.N.F. confie la production de ses films de commande à l'industrie québécoise du cinéma, forme des techniciens en tenant compte des besoins présents et futurs

de l'industrie et applique une politique généreuse d'achats et de diffusion des films produits par l'industrie québécoise.

Cette seconde résolution touche également Radio-Canada. Le réseau français de Radio-Canada doit favoriser de façon prioritaire, et d'abord du point de vue financier, l'industrie québécoise du cinéma. Il doit avoir une politique cohérente de type préférentiel dès l'instant que l'achat d'un film québécois est concerné. Il doit également pratiquer une politique de production, de co-production et d'achat vis-à-vis l'industrie québécoise du cinéma qui soit, en dernière analyse aussi avantageuse que celle qu'il pratique vis-à-vis l'O.N.F. Il doit enfin cesser de ne considérer l'industrie que comme un réservoir de services techniques et s'engager délibérément dans une politique ordonnée d'investissement dans la production des films de l'industrie québécoise.

Cette même résolution recommande également que soient supprimés les droits de douanes des produits industriels utilisés par les laboratoires, droits de douanes qui empêchent les laboratoires du Québec d'affronter la concurrence étrangère. Elle demande enfin au ministère fédéral de la Justice qu'il applique à l'industrie du cinéma la juridiction anti-monopole.

c) Du côté provincial

La troisième recommandation s'adresse au gouvernement du Québec.

Elle prie ce dernier d'adopter de toute urgence une loi-cadre du cinéma et de créer les mécanismes qui normalement doivent en découler. Elle l'invite également à exercer ses droits dans le domaine de la co-production avec l'étranger et d'établir, dans les plus brefs délais, un organisme de promotion et de diffusion du film québécois au Québec, au Canada et à l'étranger. Enfin l'A.P.C. se dit prête, dans ses relations avec l'Etat du Québec, à respecter les procédures et les mécanismes établis de façon à éviter tout trafic d'influence.

Quant à la dernière résolution, elle a trait à quelques situations particulières que l'A.P.C. aimerait voir corriger. En premier lieu, elle dénonce l'ignorance systématique et le mépris dans lesquels la Terre des Hommes a tenu le cinéma québécois. (3) L'A.P.C. recommande en outre que la Fédération québécoise de l'industrie du cinéma et les gouvernements concernés pren-

nent les mesures nécessaires pour supprimer le déséquilibre scandaleux qui règne en ce moment dans le domaine des films publicitaires à la télévision particulièrement. (4) Elle souhaite enfin qu'on prenne toutes les mesures nécessaires propres à ramener au Québec la post-synchronisation d'une proportion convenable des films qui y sont projetés.

Par ailleurs, nous tenons à souligner quelques propositions de la commission Image publique et Festivals. Elle recommande qu'un Festival du film québécois soit non compétitif, qu'il ait lieu à un autre moment que le Festival international du film de Montréal, qu'un marché du film québécois soit organisé en étroite collaboration avec cette manifestation.

Les résolutions des autres commissions avaient plutôt trait à des questions de régie interne.

En résumé, un congrès bien organisé, profitable, qui redonne de l'élan à une association en perte de vitesse, mais dont on ne peut rien affirmer de trop définitif. On peut cependant constater que nos cinéastes ont l'intention de gagner leur place au soleil.

(3) La Compagnie de l'Expo '67 a attribué des contrats de plus de \$50,000. A : O.N.F. : 46%, E.-U. : 27%, Ontario : 21.5%, Québec : 3%, autres : 2.5%. Statistiques à interpréter : comme si le Québec n'était pas compris dans l'O.N.F.

(4) Sur 3,000 films commerciaux projetés au Québec, 300 y ont été produits.